



À propos du CCA  
 Nouvelles et événements  
 Comités  
 Répertoire des centres d'archives  
 Archives Canada (RCIA)  
 Programmes d'aide financière  
 Sensibilisation  
 Faire un don  
 Publications  
 English  
 Accueil

## À propos du CCA

---

Le système archivistique canadien

[Les archives...aujourd'hui](#)

[Le système archivistique canadien : pour une meilleure coordination](#)

[Un conseil national](#)

---

### LES ARCHIVES... AUJOURD'HUI

Au cours des vingt dernières années, les archives canadiennes ont connu un essor sans précédent. Avec l'accroissement du nombre de services d'archives, qui a quintuplé depuis vingt ans, de nouveaux défis nous incitent à évoluer vers une meilleure concertation. On ne peut plus se contenter de préserver les documents historiques, sans consultation préalable, sans un mandat clair et sans s'interroger de façon réaliste sur la portée de nos objectifs.

Des événements tels que la formation d'associations professionnelles nationales ou régionales et la publication de rapports traitant spécifiquement des archives, des conditions nécessaires à l'avancement de la recherche ou encore de l'établissement d'une politique culturelle cohérente, ont favorisé l'émergence de nouvelles attitudes au sein de la communauté archivistique.

Le concept d'archives s'est lui-même transformé depuis quelques années, suivant ainsi l'évolution des mentalités. Essentiellement, les archives représentent un "outil d'efficacité administrative". Elles sont aussi le reflet de l'organisme, de l'individu ou de la collectivité qui les a créées, le fondement des études canadiennes et, plus largement encore, la "mémoire collective de la nation". L'élargissement du concept appelle à une meilleure coordination des efforts et des ressources. La définition du mot "archives" ne se limite pas aux documents eux-mêmes, produits ou reçus par toute personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités, mais se réfère aussi à l'institution responsable de la prise en charge, du traitement, de la description, de la conservation et de la communication des archives.

[haut](#)

### LE SYSTÈME ARCHIVISTIQUE CANADIEN: POUR UNE MEILLEURE COORDINATION

Le partage des responsabilités concernant la conservation de notre patrimoine documentaire, est un principe fondamental dans le cadre de l'établissement du système archivistique canadien. Alors que le développement et le maintien des services d'archives doivent être assumés par chaque institution et par les différents paliers de gouvernement, le perfectionnement des archivistes doit être confié aux associations professionnelles.

Le bon fonctionnement du système archivistique canadien repose également sur la volonté de chacune de ses composantes, de collaborer et de coopérer à la promotion des intérêts communs. À la base du système, les divers éléments se complètent de par leurs propres intérêts et leur expertise pour constituer un réseau apte à promouvoir le développement des archives

canadiennes.

Le système archivistique canadien est ainsi constitué des Archives nationales du Canada, du Conseil canadien des archives (CCA), des conseils provinciaux/territoriaux d'archives, des associations professionnelles, nationales ou régionales, des archives provinciales/territoriales et des autres services d'archives au pays.

[haut](#)

#### UN CONSEIL NATIONAL

Objectif du Conseil canadien des archives: favoriser l'élaboration d'un consensus entre les différents points de vue et la promotion d'intérêts communs.

Créé en 1985 à la suite d'une action fédérale-provinciale visant à encourager et à faciliter le développement d'un système archivistique au Canada, le Conseil canadien des archives assure la coordination au sein du système. Il est appelé à:

- identifier des priorités nationales;
- effectuer des recommandations quant au fonctionnement et au financement du système;
  - \* élaborer des programmes d'aide à la communauté archivistique et en faciliter l'implantation et la gestion;
- conseiller l'archiviste national;
- favoriser une meilleure communication entre les différentes composantes du système;
- faire valoir les besoins et les préoccupations des archivistes auprès des décideurs, des chercheurs et du grand public.

Pour réaliser ce mandat, le Conseil doit être représentatif des divers éléments du système archivistique canadien. L'archiviste national est membre d'office du Conseil. Chaque conseil provincial/territorial dispose d'un représentant, de même que l'Association des archivistes du Québec et l'Association of Canadian Archivists, qui sont représentées par l'intermédiaire du Bureau canadien des archivistes. Le Conseil comprend également un certain nombre d'observateurs, parmi lesquels siègent actuellement des représentants de la Bibliothèque nationale du Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, de l'Institut canadien de conservation et du Bureau canadien des archivistes. Au besoin, le CCA peut inviter d'autres observateurs à participer à ses activités.

La représentativité du Conseil canadien des archives repose également sur la création et le développement de réseaux provinciaux/territoriaux. Les activités des réseaux sont coordonnées par des conseils provinciaux/territoriaux, qui sont représentés au Conseil canadien. Les services d'archives et les associations régionales peuvent ainsi exprimer au CCA leurs besoins et leurs attentes, ce qui facilite l'adaptation des politiques et des programmes aux problèmes particuliers des régions.

[haut](#)

---

[À propos du CCA](#) | [Nouvelles et événements](#) | [Comités](#) | [Répertoire des centres d'archives](#) | [Archives Canada \(RCIA\)](#) | [Programmes d'aide financière](#) | [Interventions politiques](#) | [Faire un don](#) | [Publications](#) | [English](#) | [Accueil](#)

Page  
d'accueil